

INFOS

Saint-Germain-Laval n° 2/2000
N° ISSN 0991-2843

flash



Les jeux de la section Anim'

- **Compte rendu du Conseil Municipal**
- **Centre de Loisirs Nathalie**
- **Inscriptions dans les écoles**
- **La section Anim' très sollicitée**

- **Compte rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 27 mars 2000**
pages 2, 3, 4, 5
- **Recensement 1999**
page 5
- **Brèves**
page 5
- **La caisse des écoles**
page 6
- **La gestion des déchets**
page 6
- **L'analyse de l'eau**
page 7
- **Syndicat Intercommunal des Transports Urbains**
page 8
- **Année scolaire 2000 / 2001 inscriptions maternelle et primaire**
page 8
- **Centre de loisirs Nathalie**
pages 9 à 16
- **Ecole française de tir à l'arc**
page 17
- **E.S.L. Karatédo Shotokan**
page 17
- **E.S.L. Section Anim'**
page 18
- **Tennis de table A.C.S.G. Entente de la Bassée**
page 19
- **Le club de l'âge d'or**
page 19



La caisse des écoles

Infos Flash Bulletin d'informations municipales.

Directeur de la publication :
J.C. Lentès, Maire.

Responsable de la rédaction :
P. Legay, J.J. Béguine.

Maquette et conception :
C. Legay, C. Passeri

Impression :
Compo Grama 01 46 56 14 44.

Rédaction et distribution :
Mairie de Saint-Germain-Laval
77130

Compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 27 mars 2000

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique le lundi 27 mars 2000 dans la salle de la mairie.

L'ordre du jour était le suivant

- Vote du budget primitif 2000 pour la Commune, le centre de loisirs et le service assainissement (M49),
- Avis du Conseil Municipal pour l'extension de la SA CLEMENT RPC sur la ZAC du confluent à Montereau-Fault-Yonne,
- Avis du Conseil Municipal pour le projet d'Arrêté Départemental classant l'ensemble du département de Seine-et-Marne en zone à risque d'exposition au plomb (habitat d'avant 1948),
- Affaires diverses.

Monsieur le Maire procède à l'appel de tous les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Taux d'imposition des quatre taxes

Nous avons décidé 0,4 % d'augmentation afin de suivre l'inflation, mais nous sommes en dessous. Cette augmentation est nécessaire pour l'avenir de la Commune ; cela représente environ 17.500,00 F. de recettes nouvelles pour l'exercice 2000.

Taxe d'habitation : 12,93 %

Taxe foncière (bâti) : 23,30 %

Taxe foncière (non bâti) : 72,41 %

Taxe professionnelle : 12,85 %

Vote à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2000

Les membres du Conseil Municipal acceptent le budget primitif 2000, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Commune :

Section de fonctionnement :	13.336.674,00
Section d'investissement :	10.039.098,00

Service assainissement :

Section d'exploitation :	896.332,00
Section d'investissement :	2.425.646,00

Centre de loisirs :

Section de fonctionnement :	1.165.622,00
-----------------------------	--------------

Monsieur le Maire indique que ce budget a pris en compte les frais occasionnés par la tempête pour la réparation des bâtiments communaux. Il a informé l'assistance que sur une facture non-prise en charge par l'assurance, **les services de l'Etat nous ont accordé une subvention de 70 %.**

La participation de la Commune sur le SIRMOTOM

est augmentée du fait de la mise en place de la déchetterie et de l'usine d'incinération. Il en est de même pour le Syndicat des Transports Collectifs Urbains, qui, malgré que nos représentants aient voté contre, a procédé à une augmentation.

Avis du Conseil Municipal pour l'extension de la SA CLEMENT RPC sur la ZAC du confluent à Montereau-Fault-Yonne

L'enquête publique étant terminée, il convient de demander l'avis au Conseil Municipal quant à l'extension des bâtiments de la SA CLEMENT RPC sur la ZAC du confluent à Montereau-Fault-Yonne.

Les Membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable sous réserve de la conformité et du respect de la réglementation en vigueur ainsi que des mesures de sécurité.

Avis du Conseil Municipal pour le projet d'Arrêté Départemental classant l'ensemble du département de Seine-et-Marne en zone à risque d'exposition au plomb (habitat d'avant 1948)

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne souhaite faire adopter un arrêté préfectoral afin de classer l'ensemble du Département en zone à risque d'exposition au plomb pour l'habitat datant d'avant 1948 (maladie due à la peinture au plomb : saturnisme infantile).

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Avis du Conseil Municipal sur le rapport d'enquête publique pour la rétrocession de la voirie et des réseaux de la cité de Courbeton

Monsieur le Maire expose que vu la délibération du 17 janvier 2000, reçue à la sous-préfecture de Provins, le 15 février 2000, concernant le projet de classement des voies de la cité de Courbeton, en voies communales ; vu l'arrêté municipal n°5 du 14 février 2000 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pendant 15 jours consécutifs, soit du 6 mars 2000 au 21 mars 2000 inclus avec mise à la disposition du public à la mairie de Saint-Germain-Laval des pièces du dossier et du registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, Monsieur Bernard POTIEZ désigné par ce même arrêté ; vu le rapport du Commissaire enquêteur en date du 25 mars 2000, donnant un avis favorable au classement des voies communales de la cité de Courbeton ; il convient de demander l'avis des membres du Conseil Municipal.

Avis favorable de l'ensemble du Conseil.

Centre de loisirs

Il convient de prendre une délibération afin de procéder à un appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de Loisirs.

Avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donné au public :

Monsieur PERIQUEAULT souhaite savoir où en sont les travaux des "égouts intercommunaux à l'air libre". Tout est acide. La Seine n'est toujours pas draguée.

Monsieur le Maire indique les représentants de la Commune au sein de ce syndicat sont intervenus à plusieurs reprises à ce sujet. Ils ont demandé un avis au sujet du dossier d'investissement pour des travaux de réhabilitation du Rû de l'Etang ; cela représente environ 700.000,00 F. de travaux. Il ne peut présumer de l'avance de ce dossier qui prend en compte l'ensemble de ce Rû. Ils ont pu obtenir la remise en état du lavoir avec des exutoires de boues. Quant à la Seine, il a prochainement un rendez-vous avec les services de la Police de l'Eau pour le bras mort de la Seine et il ne manquera pas de faire part de diverses revendications.

Madame GILIS souhaite savoir où est en le dossier du lotissement de "l'Indienne".

Monsieur le Maire répond que ce dossier est clos au niveau administratif. La S.I.S.M. attend la subvention du département afin que le coût des loyers pour les futurs locataires soient au plus bas. Nous sommes donc en attente sur ce dossier sachant que nous avons à l'heure actuelle de très nombreuses demandes de logement sur ce secteur.

Madame BOULANGER informe l'assistance que douze enfants de la section gymnastique sont sélectionnés pour le concours régional. Elle souhaite savoir si elle peut obtenir de l'aide pour que ces enfants puissent se rendre à ce concours.

Monsieur le Maire répond qu'il faut venir en mairie rencontrer M. SZAJA qui est l'adjoint chargé des sports, afin de voir avec lui ce qu'il sera possible de faire. Il faut un dossier complet qui permette d'étudier la situation et aider ces enfants.

Monsieur BEGUINE indique qu'il faut recenser les diverses subventions qui peuvent être accordées et voir avec Jeunesse et Sports.

Madame BOULANGER indique qu'elle ne peut assumer seule la charge de cette compétition qui aura lieu les 27 et 28 mai 2000 pour une quinzaine de personnes. C'est pourquoi elle se tourne vers la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il serait peut-être appréciable que les parents s'impliquent également dans ce genre de manifestation (pour le transport par exemple). Il rappelle qu'il faudrait que Mme BOULANGER vienne en mairie afin de faire un tour de table sur cette affaire.

Madame DUBOIS demande s'il y a un projet en cours pour l'amélioration de l'éclairage public dans le quartier de Saint-Pierre.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de projet sur ce sujet, aucune enveloppe budgétaire n'a été dégagée, en raison d'autres investissements (RD 403). Actuellement, huit boules ont été remplacées. Il précise que la Commune a beaucoup de difficultés à maintenir ses installations en état pour diverses raisons. Il indique également que la Commune est confrontée à un problème de sécurité important : le transformateur installé dans ce quartier a été déclaré obsolète, il faut l'ôter.

Madame DUBOIS indique que l'hiver, lorsqu'il y a du monde sur la route, on ne voit rien.

Monsieur le Maire regrette de n'avoir pas plus de moyens pour faire ce programme d'éclairage public. Monsieur LEGAY indique qu'il y aurait une solution pour avoir des fonds supplémentaires : relever la taxe d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Saint-Germain-Laval possède la plus basse taxe d'électrification du département. Si nous l'augmentions, nous aurions des recettes permettant la réalisation de ces travaux, mais ce choix n'a pas été fait. Néanmoins, il faudra trouver des solutions pour améliorer la sécurité de circulation de nuit sur le quartier de Saint-Pierre.

Monsieur LEGAY indique qu'avec le passage du gaz, il a été créé un semblant de trottoir.

Madame DUBOIS précise qu'il y a tout de même un problème de civisme des gens qui roulent trop vite dans les lotissements.

Monsieur LAUNOIS souhaite savoir si l'entretien de la rue des Hauts de Gardeloup est toujours à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire lui indique que le traitement de la rue a été fait.

Monsieur LAUNOIS précise que l'entretien n'avait été fait depuis 7 ans et c'est pourquoi il a envoyé une lettre.

Monsieur le Maire répond que ces travaux avaient déjà été programmés et que ce n'est pas la lettre qui nous a fait intervenir.

Monsieur LAUNOIS souhaiterait qu'il y ait un entretien régulier. Il indique également qu'il y a deux équipements (un portique et un tape-cul) qui nécessiteraient une réfection.

Monsieur le Maire précise que les normes de sécurité pour les jeux destinés aux enfants sont très strictes et qu'il conviendra de les ôter s'ils ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

Monsieur LAUNOIS demande s'il serait possible de mettre des pierres sur le rond-point afin de le remplir.

Monsieur le Maire précise que cela est interdit car les pierres présentent un risque pour la circulation ; par contre, il serait peut-être possible d'installer un équipement public conforme aux normes NF.

Monsieur LAUNOIS souhaite savoir où en est la pose d'un panneau "voie sans issue".

Monsieur le Maire indique que cela va être fait prochainement.

Monsieur LAUNOIS indique que des maisons se construisent actuellement dans son quartier et il s'inquiète de savoir si les écoles pourront accueillir les nouveaux inscrits.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que le quartier du Petit Buisson conserve son caractère rural.

La Commune a à cœur de faire fonctionner les deux groupes scolaires (Petit Buisson et Courbeton), et s'efforce que les enfants résidant sur Gardeloup, Nanon, et les Louvières soient scolarisés au Petit Buisson (capacité : environ 50 élèves). Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir, car la Commune fera tout pour conserver ce côté rural et dépendra l'école du Petit Buisson.

Monsieur GAUTROT indique qu'en septembre-octobre 1998, il y avait eu des réunions concernant un réaménagement de la rue de l'école du Petit Buisson afin de réduire la vitesse. Qu'en est-il de cette réflexion ?

Monsieur le Maire précise que durant cette période plusieurs réunions, dans différents quartiers, ont eu lieu avec comme objectifs : la réduction de la vitesse, la circulation,...

Monsieur LEGAY rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité de faire un stationnement sur un côté avec un marquage au sol. Cependant, un choix a été fait au niveau du budget et ces travaux ne se sont pas réalisés, mais ce projet est toujours à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que le traçage pour un sens de circulation ne sera pas réalisé pour l'instant, car la priorité reste sur les travaux du RD 403 et Courbeton.

Monsieur GAUTROT souhaite savoir si pour les transports urbains, il n'y aurait pas la possibilité de faire des économies en demandant aux chauffeurs de réduire la vitesse des bus lorsqu'ils passent dans la rue de l'école.

Monsieur le Maire précise que la Commune est intervenue à plusieurs reprises auprès de la société suite aux réclamations des habitants et aux constats faits par la Mairie.

Monsieur GAUTROT indique que depuis qu'il réside à Saint-Germain-Laval, il n'a reçu que deux exemplaires de l'Infos-Flash.

Monsieur le Maire répond qu'afin de régler ces problèmes de distribution, les journaux seront désormais distribués par les services de La Poste.

Madame BOULANGER indique que le journal arrive trop tard. Pour l'association, elle ne peut plus s'en servir comme support.

Monsieur le Maire précise que le journal fonctionne toujours correctement. Si une personne ne s'occupait que du journal, tout irait bien, mais ce n'est pas le cas. Il faut que l'on s'améliore, c'est pourquoi il a été décidé que la distribution serait faite par La Poste.

Monsieur GAUTROT souhaite savoir s'il existe des canalisations avec du plomb.

Monsieur LEGAY indique qu'il y en a sur la cité de Courbeton.

Monsieur GOIX précise que lorsqu'il y a eu des travaux d'assainissement, toutes les anciennes canalisations ont été changées.

Monsieur GAUTROT souhaite savoir si un nettoyage complet de la rue est prévu au moins une fois par an.

Monsieur le Maire répond qu'il y avait un programme de balayage. Nous l'avons abandonné, car du fait des travaux, un balayage était nécessaire partout. Afin d'améliorer l'entretien de nos voiries, nous allons renforcer nos équipes municipales qui étaient réduites jusqu'à présent.

Monsieur GAUTROT constate que dans les horaires de la Mairie, les services sont fermés le samedi matin.

Monsieur le Maire répond que ce service serait effectivement apprécié, mais ce choix n'a pas été fait. Une solution peut toujours être trouvée pour des papiers très urgents si les personnes ne peuvent se déplacer les jours de la semaine. Il suffit pour cela de se mettre en rapport avec le secrétariat.

Monsieur GAUDROT souhaite savoir, si avec l'ouverture à l'Europe, il y aurait la possibilité d'un jumelage.

Monsieur le Maire indique qu'un essai a déjà été réalisé, mais cela réclame des moyens financiers importants. Néanmoins, si vous êtes intéressé, vous pouvez vous mettre en rapport avec Madame TOUSSAINT, adjoint au Maire.

Madame LEROY souhaite savoir où en est le dossier de rétrocession des voiries du lotissement de l'Etang dans le domaine communal.

Monsieur le Maire indique que cela sera fait dès que les trottoirs cassés par les travaux du gaz seront refaits. Ce dossier de reprise de voirie sera néanmoins traité sur l'exercice 2000. Monsieur le Maire précise que la D.D.E. a demandé de ralentir car il y a quelques problèmes quant aux certificats de conformité.

Madame LEROY souhaite savoir s'ils peuvent avoir des espaces verts.

Monsieur le Maire indique qu'il espère que cette remise en état soit effective pour cet été.

Monsieur le Maire informe qu'à partir de ce jour, toutes les demandes de travaux pour les écoles, les voiries, l'éclairage public,... doivent être formulées en mairie soit par écrit, soit par téléphone afin de pouvoir être programmées.

La séance est déclarée close à 23h20.

Recensement 1999

La population officielle de Saint-Germain-Laval est aujourd'hui de 2602 habitants. De 2566 habitants au recensement de 1982, la commune est descendue à 2362 habitants en 1990, victime notamment de la fermeture de 2 tranches de la centrale de Vernou qui a entraîné le départ de nombreuses familles d'agents EDF de la cité de Courbeton. Avec 2602 habitants, le dernier recensement enregistre donc 240 habitants de plus qu'en 1990. Saint-Germain-Laval reste ainsi la 3^{ème} commune du canton derrière Montereau (17625 h.) et Varennes (3153 h.). Au vu de cette évolution de plus de 10% de la population, nous étions en droit d'attendre un ajustement positif des dotations de l'Etat. Hélas, l'Etat en a décidé autrement en instaurant un "lissage" de l'effet du recensement et il nous faudra attendre quelques années pour obtenir les dotations correspondant à la population réelle de la commune !

Pour les vacances

Pensez à vos papiers d'identité et titres de voyage. Dans moins de trois mois, les premiers juilletistes auront pris le chemin des vacances.

Si vous êtes de ceux-là, ou même si vous ne partez que plus tard, pensez à vérifier les dates de validité de vos titres d'identité et de voyage. Il faut savoir que les délais d'obtention ou de renouvellement sont plus importants à l'approche des vacances. Il est prudent d'essayer un délai moyen d'un mois pour l'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, auquel peut s'ajouter parfois un délai lié à la constitution d'un dossier.

Brèves

C.C.A.S. Permanences Emploi et Insertion

Le C.C.A.S. organise chaque mardi après-midi, de 14h à 17h30, sauf durant les vacances scolaires dans la maison face à la mairie, une permanence destinée à vous aider dans vos recherches d'emploi, vos démarches administratives, la rédaction d'un curriculum vitae,... Un téléphone et un minitel sont à votre disposition.

N'hésitez pas à nous rendre visite, nous ferons tout ce qu'il sera en notre pouvoir pour vous aider.

Après un accord passé avec le MILOBEM, les responsables de cette structure organise sur notre Commune, un mercredi sur deux, de 14h à 17h, une permanence au cours de laquelle tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, peuvent être reçus pour un entretien personnalisé sur rendez-vous.

Pour tout problème que vous pouvez rencontrer : formation, recherche d'emploi, insertion professionnelle ou sociale, le MILOBEM vous assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement.

Prochaines Permanences :

Mercredis 3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin.

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le 01 60 57 21 07 (MILOBEM) ou le C.C.A.S. Saint-Germain-Laval au 01 64 32 67 52

N'hésitez pas à nous contacter !

Nous avons une offre d'emploi pour des personnes ayant une première expérience en bâtiment et / ou travaux publics.

Assistantes maternelles agréées

Parents qui êtes à la recherche d'un mode de garde pour vos enfants, nous vous rappelons qu'une liste des assistantes maternelles agréées indépendantes, domiciliées sur notre Commune est à votre disposition au C.C.A.S. ou au centre de PMI du service social de Montereau (01 64 70 41 03).

Recensement militaire

Jeunes filles et jeunes gens nés en avril, mai, juin, 1984, vous devez vous faire recenser en mairie, avant le 30 juin 2000, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat Civil (livret de famille ou fiche familiale d'Etat Civil)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

C.C.A.S. Permanence assistante sociale

Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence sur rendez-vous le 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14h à 17h, en mairie.

Les prochaines auront lieu les lundis 15 mai et 5 juin 2000.

Collecte des monstres extra-ménagers

La collecte des monstres "extra-ménagers" aura lieu dans notre commune le lundi 26 juin 2000, à partir de 5h30, la benne ne passant qu'une fois dans la rue.

Les déchets encombrants ou "monstres" sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui, en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères.

Ne sont pas compris dans la dénomination "monstres", les bouteilles de gaz, batteries, déblais, gravais, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

Merci de noter qu'en raison des jours fériés, la benne à ordures ménagères passera dans notre Commune les samedis 29 avril et 5 mai à la place des lundis 1^{er} mai et 8 mai. Nous vous conseillons la présentation des conteneurs de 5h30, la benne ne passera qu'une seule fois dans le village.

La caisse des écoles

La caisse des écoles vient d'adopter son budget de l'année 2000.

Il a été élaboré selon les orientations définies par les membres de la Caisse des Ecoles, composée de représentants du Conseil Municipal et de représentants des sociétaires.

Ces orientations donnent la priorité au financement des sorties scolaires (transport et billetterie) et des spectacles.

Une fois déterminés les besoins en sorties et spectacles, la caisse des écoles attribue une subvention à chaque association scolaire (950 F. par classe). Les demandes de dotation de matériel formulées par les enseignants sont ensuite examinées en fonction des moyens disponibles.

Concrètement, ce budget 2000 se répartit comme suit :

- Transport pour les sorties scolaires : 25 450 F.
- Billetterie pour les sorties scolaires : 6 500 F.
- Spectacles : 10 020 F.
- Goûter de Noël : 5 600 F.
- Subventions aux associations scolaires : 12 350 F.
- Cadeaux pour les élèves qui vont entrer en 6^{ème} : 3 000 F.
- Cadeaux de Noël pour les enfants de maternelles : 8 000 F.
- Pour l'école de Courbeton, achat de livres pour la bibliothèque : 4 000 F.

- Pour l'école du Petit Buisson, pour l'achat de matériel d'EPS : 3 200 F.
- Pour l'école des Muriers, pour l'achat de vélos et de porteurs : 7 500 F.

En outre, des provisions ont été constituées :

- Pour participer au financement éventuel de l'étude si cette activité revoit le jour à la rentrée de septembre,
- Pour subvenir à des besoins ponctuels,
- Pour prévenir une éventuelle augmentation du prix des transports.

Les recettes proviennent de la subvention municipale, des cotisations des adhérents et des dons divers, notamment ceux versés lors de la tombola organisée au profit de la caisse des écoles.

Afin d'améliorer encore les prestations péri-scolaires offertes aux enfants des écoles, la "Section Anim'" de l'E.S.L. vous invite à participer nombreux.

Le 27 mai, à la salle polyvalente de l'Orée de la Bassée, à un grand loto au profit de la caisse des écoles.

De nombreux lots vous attendent et un tirage spécial enfants sera organisé. De plus amples informations vous seront communiquées par voie d'affichage.

La gestion des déchets

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma global de gestion des déchets, le SIRMOTOM met à votre disposition deux déchetteries, Montereau et Voulx. Elles sont destinées à recevoir les déchets pouvant faire l'objet d'un recyclage, mais servent également à éviter les dépôts sauvages.

Participez à la préservation de votre environnement, en vous rendant à :

- **MONTEREAU - Z.I., rue des Prés Saint-Martin**
Tél. : 01.60.57.00.52

ouverte :

Du 1^{er} avril au 30 septembre
lundi, mercredi et samedi : 8h30 - 12h30 / 15h - 19h
jeudi : 8h30 - 12h30
vendredi : 15h - 19h
dimanche : 9h - 12h

Du 1^{er} octobre au 31 mars
lundi, mercredi et samedi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h
jeudi : 8h30 - 12h30
Vendredi : 14h - 18h



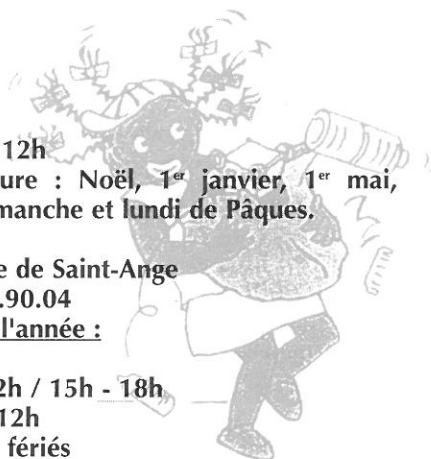
Dimanche : 9h - 12h

Jours de fermeture : Noël, 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, dimanche et lundi de Pâques.

- **VOULX - Route de Saint-Ange**
Tél. : 01.60.96.90.04

Ouverture toute l'année :

lundi 15h - 19h
samedi : 10h - 12h / 15h - 18h
dimanche : 9h - 12h
fermeture : jours fériés



Pour y déposer : les objets encombrants des ménages, les ferrailles, cartons, bouteilles plastique, bouteilles verre, déchets toxiques ménagers, solvants, peintures, huiles moteur usagées et bidons, huiles alimentaires, piles, batteries, bois, déchets verts, tontes de pelouses, élagage, feuilles mortes, déblais, gravats, journaux, revues, textiles.

En vous remerciant par avance de votre aimable participation pour améliorer notre cadre de vie et notre bien être à tous.

Analyse de l'eau (Saint-Germain-Laval)

Echantillon n° 00R 02219

Date de réception : 15/03/2000
 Date de prélèvement : 15/03/2000 à 9h05
 Préleveur : Fabrice Courbe
 Commune de prélèvement : Marolles-sur-Seine
 Zone alimentée : Salins
 Analyse : RP

Nature : Ressource
 Point surveillance DDASS : 0000000650
 Type d'installation : CAP
 Lieu de prélèvement : Les pâtures communales - S.P.
 Code : 77279R01
 Code : SPC
 Indice B.R.G.M. : 0295 2X 0152

Paramètres organoleptiques qualitatifs	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Odeur			absence	
Couleur			absence	

Paramètres physico-chimiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Température mesurée in-situ		degrés Celsius	12,6	≤ 25
Turbidité	NFT 90033	FNU	< 0,1	≤ 2
pH à 20°C	NFT 90008 (53)	Unités pH	7,4	≥ 6,5 et ≤ 9
Conductivité à 20°C	NFT 90031 (94)	µS/cm	575	
Caractéristiques chimiques				
Titre hydrotimétrique	NFT 90003 (84)	degrés Français	30,6	
Alcalinité totale	NFT 90036 (96)	millimoles H+/l	4,39	
Alcalinité composite	NFT 90036 (96)	millimoles H+/l	0	
Silice dissoute	Autoanalyseur	mg SiO ₂ /l	9,8	
Oxygène dissous	NFT 90141 (93)	mg O ₂ /l	4,2	
Hydrogène sulfuré qualitatif			absence	
Carbone organique total	NFT 90102 (97)	mg C/l	< 0,8	
Fluorures	NFT 90004 (85)	µg F/l	< 200	≤ 1 500
Fer	FDT 90112 (98)	µg Fe/l	< 100	≤ 200
Aluminium	FDT 90119 (98)	mg Al/l	< 0,03	≤ 0,2
Cuivre	FDT 90112 (98)	mg Cu/l	< 0,1	≤ 1
Manganèse	FDT 90119 (98)	µg Mn/l	< 10	≤ 50

Balance ionique : Anions	Méthode	Unité	Valeur	Norme	Meq/l
Carbonates	NFT 90036	mg CO ₃ /l	0,00		0,00
Hydrogénocarbonates		mg HCO ₃ /l	268,00		4,39
Chlorures	Autoanalyseur	mg Cl/l	28,00	≤ 200	0,79
Sulfates	NFT 90-042 (95)	mg SO ₄ /l	34,00	≤ 250	0,71
Nitrites	NFT 90-012 (96)	mg NO ₂ /l	< 0,05	≤ 0,1	0,00
Nitrates	NFT 90-012 (96)	mg NO ₃ /l	40,00	≤ 50	0,65
Orthophosphates	NFT90023 (97)	mg PO ₄ /l	< 0,05	≤ 6,68	0,00
Total Anions			370,10		6,54

Balance ionique : Cations	Méthode	Unité	Valeur	Norme	Meq/l
Calcium calculé		mg Ca/l	118,00		5,89
Magnésium	NFT 90005 (85)	mg Mg/l	2,60	≤ 50	0,21
Sodium	NFT 90020 (84)	mg Na/l	7,40	≤ 150	0,32
Potassium	NFT 90020 (84)	mg K/l	1,20	≤ 12	0,03
Ammonium	NFT 90080 1997	mg NH ₄ /l	< 0,10	≤ 0,5	0,00
Cuivre	NFT 90112 (98)	mg Cu/l	< 0,10	≤ 1	0,00
Zinc	FDT 90112 (98)	mg Zn/l	< 0,05	≤ 5	0,00
Total Cations			129,45		6,45

Substances toxiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Cadmium	NFT 90-134 (95)	µg Cd/l	< 1	≤ 5
Plomb	FDT 90119 (98)	µg Pb/l	< 5	≤ 50

Conclusion :

Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques bactériologiques analysés.

Syndicat Intercommunal des Transports Urbains

Durant l'année 1999, une étude a été menée sur les besoins et les souhaits des usagers.

Résultat de l'enquête : augmentation de la fréquence

- un passage plus tôt le matin et un plus tard le soir,
- cars plus confortables,
- pas d'augmentation de tarifs,
- enfin, plus de sécurité.

Le syndicat en partenariat avec la société Interval a travaillé afin d'obtenir des subventions et mener à bien un projet plus qu'ambitieux pour satisfaire les usagers.

Ce syndicat qui se compose de huit communes, dont deux représentants par commune, s'est réuni le 21 février dernier pour voter le budget.

Même si toutes les communes qui ont suivies les réunions ainsi que les nombreux débats étaient au départ d'accord pour changer l'image de nos transports urbains, rien n'avait laissé présager une participation financière aussi importante des communes.

Le budget établi pour cinq ans, malgré tout est voté et accepté.

Sur 16 votants : 2 voix contre, dont une pour Saint-Germain-Laval ; 3 abstentions, dont une pour

Saint-Germain-Laval.

Coût du transport urbain pour la commune :

en 1999 : 23 000 F.
en 2000 : 142 000 F.

Cela représente une augmentation de 119 000 F.

S.I.T.C.O.M.E. Récapitulatif des participations des communes - EXERCICE 2000				
Nom de la Commune	Frais d'administration générale	Charges d'exploitation 1999	Charges d'exploitation 2000	Participation de la Commune
LA BROUSSE-MONTCEAUX	5.554,07	14.328,86	25.825,12	45.708,05
CANNES-ECLUSE	23.878,84	16.707,47	136.195,49	176.781,80
ESMANS	8.066,19	17.661,62	28.485,01	54.212,82
MAROLLES-SUR-SEINE	12.779,84	18.356,52	14.606,45	45.742,81
MISY-SUR-YONNE	6.851,24	12.079,16	27.198,59	46.128,99
MONTEREAU	163.543,60	74.563,67	301.637,76	539.745,03
SAINT-GERMAIN-LAVAL	25.066,39	15.723,64	101.362,02	142.152,05
VARENNES-SUR-SEINE	29.359,83	20.120,58	141.443,56	190.923,97
	275.100,00	189.541,52	776.754,00	1.241.395,52

Année scolaire 2000 / 2001 Inscriptions maternelle et primaire

Pour la rentrée de septembre 2000 / 2001, les inscriptions dans les trois écoles se feront en deux temps :

- une pré-inscription en mairie,
- une inscription définitive à l'école.

Sont concernés :

- les enfants qui seront scolarisés pour la première fois dans une école de la Commune,
- les enfants de maternelle entrant au CP (il est à noter que tous les élèves de CP sont obligatoirement scolarisés à Courbeton).

Pour la pré-inscription en mairie, vous devez présenter les documents suivants :

- le livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant
- un justificatif de domicile (facture E.D.F., quittance téléphone, eau...)
- un certificat de radiation pour les enfants venant d'un établissement d'une autre commune

Lors de la pré-inscription qui sera reçue en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, du mardi 2 au vendredi 5 mai inclus, un certificat vous sera remis en vue de l'inscription définitive de votre enfant dans l'école concernée.

Dates d'inscription dans les écoles :

Primaire de Courbeton

lundi 22 mai de 17h à 18h30
jeudi 25 mai de 17h à 18h30
vendredi 26 mai de 9h à 11h30

Primaire du Petit Buisson

vendredi 26 mai de 17h à 19h
mardi 30 mai de 17h à 19h

Maternelle les Mûriers

vendredi 3 juin de 9h à 12h
lundi 5 juin de 16h30 à 18h

En ce qui concerne les dérogations, toute demande qui sera adressée au Maire précisera les noms, les dates de naissance de l'enfant ainsi que les motifs précis de la demande.





Le centre de loisirs Mathalie recrute pour l'été 2000

Animateurs ou animatrices

de plus de 18 ans
titulaire du BAFA

ou **stagiaire**

pour juillet et août

Un directeur ou une directrice adjointe

de plus de 25 ans
pour un remplacement de 6 mois
titulaire du BAFD

ou **stagiaire**
ou **équivalent de
formation d'éducateurs**

ayant expérience
auprès des enfants

Toutes les candidatures seront étudiées

Faites vous connaître en adressant
votre lettre de motivation ainsi que votre
curriculum vitae en mairie.



Le centre de loisirs Mathalie

*Tu ne peux pas t'imaginer
ce que tu vas découvrir !!!*

Vacances **ETE 2000**

Les infos de cet été...

Le camp de Buthiers
de 8 à 13 ans

Les camps Ados
du lundi au vendredi
de 13 à 17 ans

Randonnée

Baignade

Pêche

Kayak

VTT

Séjours bord de mer
de 6 à 17 ans

Au centre de loisirs
de 3 à 5 ans

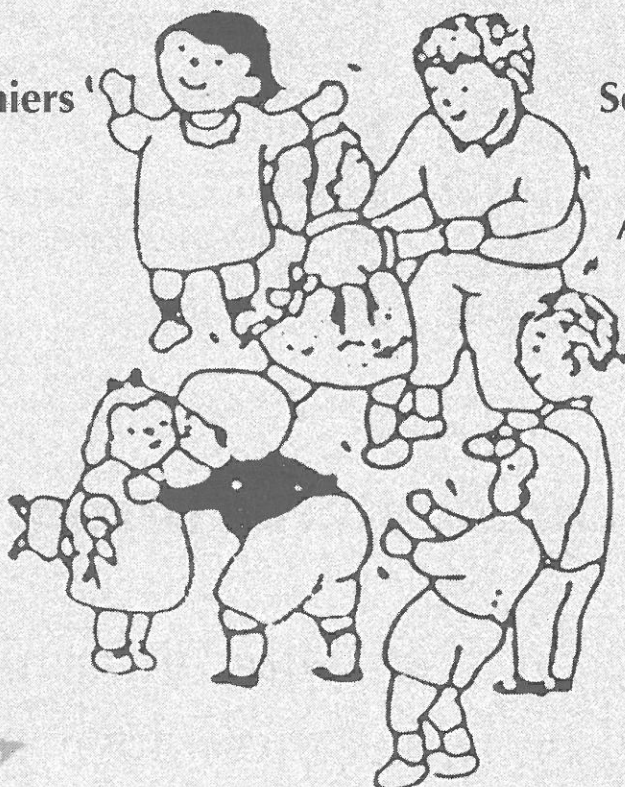
Semaine à thème :
eau, feu, terre

Activités créatives

Activités sportives

Sorties

Planche à voile



Ce serait génial si tu participais...!!!

Le centre de loisirs



Vacances **ETE 2000**

Informations pratiques

Le centre de loisirs Nathalie vous informe qu'il fonctionnera pendant les vacances d'été.

Il accueille, sur place, aux horaires suivants : **8h à 17h30 - 18h30**

(heure de garderie)

ou de 8h à 12h

13h30 à 17h30



Cantine

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Déjeuner à la cantine, dans ce cas les inscriptions se font la veille avant 10h. Prévenir la veille en cas de désistement (ou le repas vous sera facturé).
- apporter votre repas.

Inscriptions

Elles seront reçues à la mairie de :

8h30 à 12h - 14h à 17h au 01 64 32 10 62

Il est impératif d'inscrire vos enfants à l'avance, pour les départs en centre de vacances.

Se munir de l'avis d'imposition 98, des bons CAF et de 2 photos.

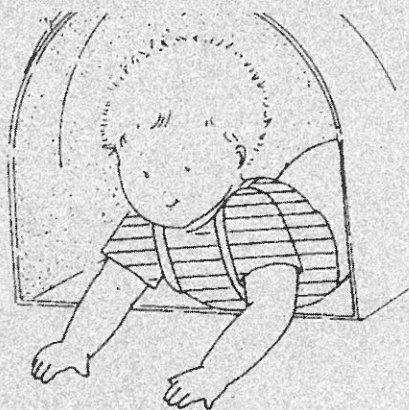
Une réunion de parents aura lieu le 16 juin 2000 à 20h30 au centre de loisirs. Vous y êtes tous et toutes conviés.





Vacances d'Été

Le centre de loisirs Mathalie

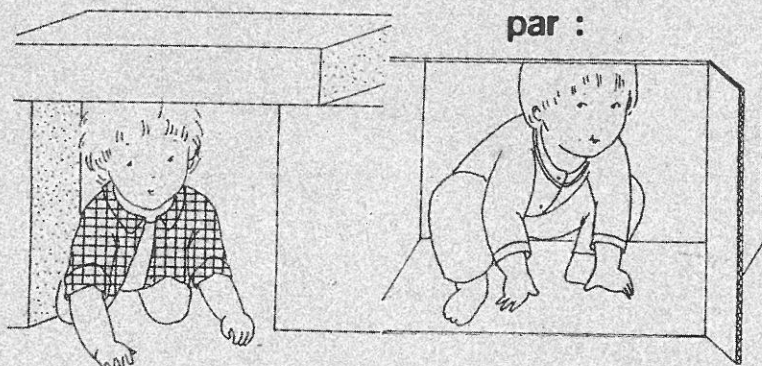


**Ouvert aux enfants
de 3 à 6 ans
(âge maternel)**

a une fonction récréative
qui s'inspire de méthodes
actives, consistant à
laisser l'enfant s'exprimer
par :



Le colin maillard



- Le jeu (les activités)
- La parole (s'exprimer)
- Le dessin (créativité, manuelle)
- L'histoire, le conte, les chants
- Le sport, la motricité
- La manipulation (cuisine, jeux de sable, piscine, jeu d'eau)



Programme d'enfants d'âge primaire et pré-ados (7 à 15 ans)



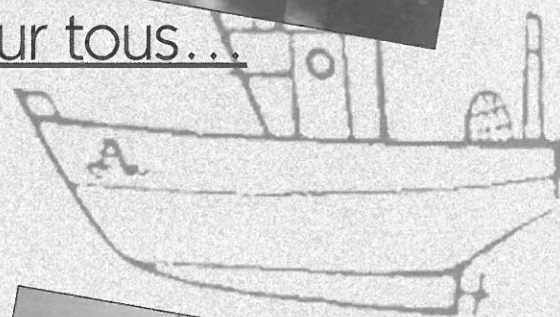
Chaque semaine, un programme est établi
suivant l'âge et les différents thèmes proposés.

**NATURE !
DÉCOUVERTE !
RANDONNÉE !
VÉLO...
Feu de camp,
pêche, pique nique...**



Activités sportives, choix pour tous...

**TENNIS - FOOT
VOLLEY - BASKET
ET PING PONG...**



Sans oublier : la piscine
toutes les semaines.

**PLANCHE À VOILE
POUR LES NAGEURS
(BREVET DE NATATION À L'APPUI)**



Les activités d'expression.
DANSE - SÉQUENCES
THÉÂTRALES SONT
AU RENDEZ-VOUS...

**Venez nombreux...
nous vous attendons...**

L'essentiel du programme éducatif

- l'intégration dans un groupe,
- aider l'enfant à devenir plus sociable et autonome
- et surtout passer de bonnes vacances



Centre de vacances

Séjours hebdomadaires en camping

Sur la base de loisirs de Buthiers : du 31 juillet au 4 août 2000.

Ouverts aux enfants de 8 à 13 ans. Activités organisées et encadrées par des moniteurs spécialisés.

Escalade • Piscine • Randonnée • Toboggan aquatique • Tir à l'arc

Séjours hebdomadaires ados en camping

Pour les adolescents de 12 à 16 ans et limité à 8 jeunes par camp !

Amateurs de pêche !

Venez vous initier à toutes les formes de pêche en camp hebdomadaire ou au centre de loisirs "matériel adapté".

Aventure et découverte

Vous aimez partir à l'aventure au gré du vent, gérer votre camp, plusieurs propositions vous sont offertes :



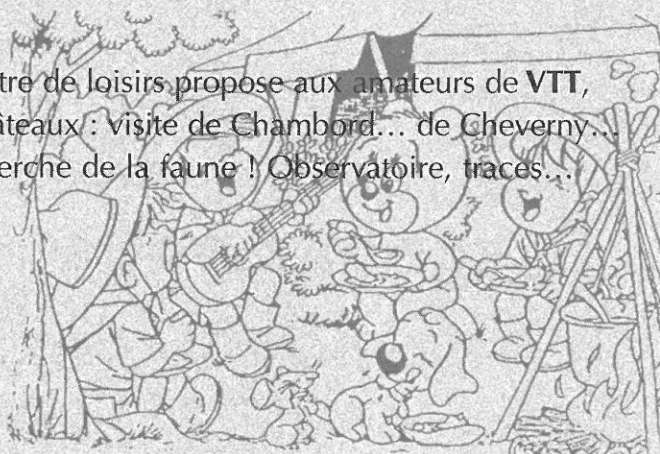
Camp roulotte

Aventure que nous renouvelons cet été bien volontiers, si vous êtes suffisamment nombreux !

Camp vélo

A portée des premiers coups de pédales, le centre de loisirs propose aux amateurs de **VTT**, des balades et découvertes inoubliables des châteaux : visite de Chambord... de Cheverny... randonnée à vélo ou à pied, en forêt, à la recherche de la faune ! Observatoire, traces...

Attention l'organisation de ces camps ne pourra se faire qu'à partir de 8 inscrits par camp !

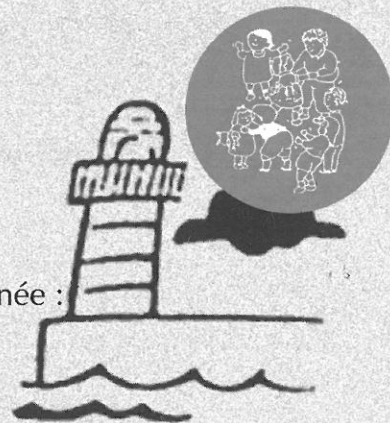


Séjours au bord de la mer

Avec les joies du soleil, du sable et de l'eau, nous partirons cette année :

en juillet : du 11 au 27 juillet 2000

en août : du 8 au 24 août 2000



**au camping du Collet
44760 les Moutiers-en-Retz.**

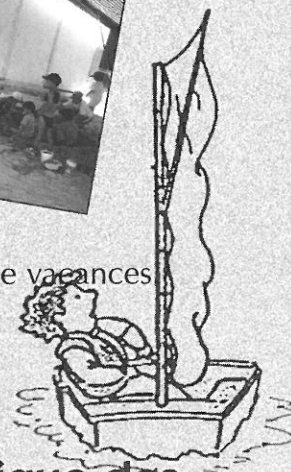
**Ouverts aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans
PISCINE, BAIGNADE, SOIRÉES ANIMÉES,
EXCURSIONS, STAGE NAUTIQUE, BREVET
DE 50 MÈTRES, RANDONNÉE EN VÉLO...**

Le transport s'effectuera en **train**, vous devrez prévoir le nécessaire pour dormir sous tente.

**Un dossier à remplir vous sera remis
lors de l'inscription.**

Inscriptions : il est impératif d'inscrire vos enfants pour les départs centre de vacances

Se munir de l'avis d'imposition 1998, des bons CAF et 2 photos.



Un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique des sports et de non contagion sera à fournir avant le départ.



***Nous pouvons vous
assurer que toute notre
équipe sera mobilisée
pour offrir à vos enfants
les plus belles vacances
possibles.***

***N'oubliez pas la réunion
le vendredi 16 juin à 20h30
au centre de loisirs.***



Le centre de loisirs Mathalie

Organise le dimanche 2 juillet 2000
à partir de 14h30

Une **Kermesse**

au stade de Pontville
à SAINT-GERMAIN-LAVAL

Jeux d'adresse

Loterie

Pêche à la ligne

Chamboule-tout

(3 francs la partie)

**et aussi un lâcher de
ballons avec envol**

à 16 heures (5 francs le ballon)

et une tombola...



Ecole française de tir à l'arc

Les beaux jours reviennent, et c'est avec plaisir que nous nous retrouvons le samedi de 13h30 à 15h et le lundi de 14h à 16h au stade de Pontville pour tirer de 5 à 90 mètres.

Nous vous attendons si le cœur vous en dit, les jours d'entraînement pour les cours d'initiation et de perfectionnement dispensés par un instructeur diplômé F.F.T.A. Nous vous offrons le prêt de matériel et des

cibles ; il y aura cours pendant le mois de juillet jusqu'à fin août. Un certificat médical est obligatoire pour commencer les séances.

Participation pour ceux qui veulent aux compétitions locales, départementales et même nationales (suivant niveau).

A bientôt aux heures d'entraînement !!!

E.S.L. karatédo shotokan



La coupe du Samourai a remporté un vif succès, 150 personnes en public, plus de 50 enfants en lice pour 6 coupes et 24 médailles remportées par nos brillants élèves. Un goûter clôtura cette 6^{ème} version des coupes du Samourai sponsorisées par la commune et par la F.F.K.A.M.A. notre fédération officielle de Karaté. Nous remercions monsieur SZAJA pour les coupes données au nom de la commune du service des sports.

Egalement sont remerciées les nombreuses personnes bénévoles qui ont aidé à l'organisation de cette coupe, principalement les élues du bureau, toutes les ceintures noires qui ont arbitré ainsi que les ceintures marrons.

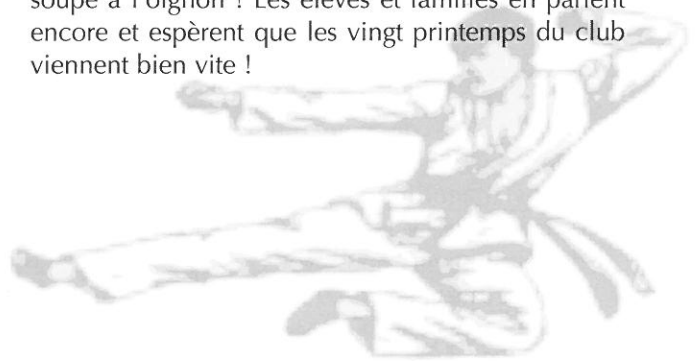


Les quinze années du club, se sont déroulées le samedi 25 mars de 20 heures à 4 h du matin. Cent soixante invités licenciés au club ou pas avaient répondu présent ce

jour. C'était en effet une soirée privée sur invitation, ce qui était déjà arrivé pour les dix ans du Club. Les invités d'honneur, messieurs les adjoints au Maire, Legay et Szaja nous ont fait l'amitié de se joindre à nous.

Après un apéritif et amuse-bouches au choix, le dîner était servi le thème cette fois était l'Alsace, donc choucroute à volonté arrosée de vin blanc de bière ou de rouge. La première surprise était un gâteau de

1 mètre 20 sur 80 centimètres confectionné de main de maître par le «Fournil de Varennes» un chef d'œuvre ! Ensuite rien n'était laissé au hasard : l'animation avait été confiée à «Klair anim» de notre commune, un vrai plaisir ce Jacky MANE et son épouse, de vrais professionnels gagnant à être connu ! Le temps ne compte plus avec ces deux boute-en-train. Puis ce fut le groupe «ANO E BED» d'obédience Bretonne qui nous fit découvrir leurs talents avec du folklore celtique, un second régal de l'oreille. La 4^{ème} surprise, une tombola gratuite avec de nombreux lots d'Extrême-Orient (Karaté oblige) était organisée, et certains purent repartir avec du «Saké» ou un service à thé et toutes sortes de lots aussi originaux. La soirée se clôtura par la traditionnelle soupe à l'oignon ! Les élèves et familles en parlent encore et espèrent que les vingt printemps du club viennent bien vite !



E.S.L. Section Anim'

Dimanche 2 avril : la fête de Printemps

L'E.S.L. Section Anim' a été sollicitée par la municipalité pour organiser les jeux de la fête de Printemps du dimanche 2 avril 2000. Après les traditionnels courses en sac et les tirs à la corde, nous avons mis un nouveau jeu en place avec l'aide de bâton, de canettes de jus de fruits et un pneu graissé. Le démarrage de ce jeu a été un peu chaotique mais il n'a pas fallu bien longtemps aux enfants pour comprendre le maniement du pneu comme un simple vélo. Surtout que ce n'est pas évident pour prendre les virages. Enfin tout le monde a été content et s'est bien amusé ce jour là, c'est le principal. Je tiens à remercier de la part des forains, tous les jeunes qui les ont aidés à monter et à démonter leurs manèges. Ils ont apprécié leur courage et surtout qu'ils ne se soient pas "défossés" comme ils disent. Encore un grand merci à nos jeunes et un grand merci à nos forains qui sont fidèles à cette fête qui s'étoffe d'année en année.



Dimanche 19 mars : la crêpe-party

A l'occasion de notre crêpe-party du dimanche 19 mars 2000, nous avons eu la chance d'avoir un temps magnifique, ce qui a poussé les Saint-Germainois et les Saint-Germainoises à sortir. Lors de cette activité, nous avons procédé à un concours du plus beau déguisement après des jeux qui ont amusé les enfants. Cette année, beaucoup d'enfants étaient déguisés et nous avons fait trois heureuses

et un heureux. Après ce concours, nous avons procédé à l'élection de la Mini-miss Saint-Germain-Laval 2000, là aussi le choix fut difficile vu le nombre de candidates inscrites.

Mini-miss 2000 :

M^{lle} **LEBIGOT Alexandra**

1^{ère} **Dauphine :**

M^{lle} **PULIDO Caroline**

2^{ème} **Dauphine :**

M^{lle} **MOREAU Madison**



Trois heureuses jeunes filles qui représenteront les habitants de Saint-Germain-Laval lors de certaines manifestations dans la Commune. Nous avons conclu cet après-midi par un loto enfant gratuit, qui a ravi tous ces charmants bambins ainsi que leurs parents. A bientôt les enfants.

Vendredi 10 mars : le carnaval

Le vendredi 10 mars 2000, l'E.S.L. Anim' a participé au carnaval organisé par les écoles de Saint-Germain-Laval à leur demande, pour amplifier le côté festif de ce défilé et de quelques parents déguisés pour l'occasion.

Nous avons donc installé la sono de la municipalité dans une remorque aménagée et décorée pour l'occasion et ainsi nous avons diffusé de la musique de carnaval assez forte de manière à ce que tout le cortège l'entende bien et pour égayer la commune ce jour-là. Pendant le défilé, nous avons distribué environ 200 sifflets aux enfants, ce qui donnait un mélange de musique sifflante. On se serait cru au carnaval de Nice. Au prochain carnaval, nous vous promettons, pour que la fête soit encore plus forte, de faire mieux.



Tennis de table A.C.S.G. Entente de la Bassée

Championnats individuels : région Ile de France

Ils étaient trop sélectifs : dans chaque catégorie 4 ou 5 qualifiés seulement pour le **championnat de France** deux de nos représentants ont réussi à se qualifier et défendront nos couleurs près de Rennes les 29, 30 avril et 1^{er} mai.

MINÉO Jean-René (Benjamin) vice champion d'Ile-de-France et DUBUC James (Minime) ;

PEREA Nicolas (Poussin) pourtant champion de Seine et Marne en double et les autres minimes et cadets n'ont pu franchir ce cap.

Championnat de Seine et Marne par équipes

Minimes : invaincus cette saison, ils disputeront la finale départementale de 1^{ère} division le 13 mai 2000.

Cadets : une seule défaite en 1^{ère} division, les prive de la finale. Dommage !

Pensons dès maintenant à la saison prochaine. Rendez-vous tous les mercredis de 17h à 19h au préau de l'école de Courbeton.

Le club de l'âge d'or

Le club de l'âge d'or propose du 15 au 21 octobre, une semaine sur la Côte d'Azur.

Jour 1 :

départ 5h30 - Beaune, Lyon, Valence (déjeuner) - La Gaude point d'attache.

Jour 2 :

matin : Nice visite guidée - Promenade des Anglais, place Masséna...

après-midi : gorges du Loup, Gourdon, Grasse (parfumerie).

Jour 3 :

La Grande Corniche, Eze, Monaco (déjeuner) aquarium, château...

Jour 4 :

Sospel, visite guidée de Tende (déjeuner), musée des Merveilles.

Jour 5 :

Fréjus, Saint-Raphaël, l'Estérel, Cannes (déjeuner), promenade en bateau à Sainte-Marguerite (Iles Lérins).

Jour 6 :

matin : Villefranche-sur-Mer, fondation Rothschild, musée du meuble, tapisseries.

après-midi : Antibes, le Marineland (premier parc marin d'Europe).

Jour 7 :

retour par autoroute, Valence (déjeuner)... Saint-Germain-Laval.

Prix club : 3 500 F. (à partir de 31 participants).

Payable en quatre fois : 1000 F. à l'inscription, 1000 F. fin mai, 1000 F. en juillet, solde fin août.

Pour les étrangers au club 3 610 F.

Chambre seule : 660 F.

Renseignements et inscriptions :
M. VIBERT au 01 64 32 72 02.

8 mai

L'ensemble de la population est invitée le 8 mai 2000 à 10h30 au cimetière de Saint-Germain-Laval pour assister au départ de gerbe au Monuments aux Morts.

La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur en mairie.

CHIENS DANGEREUX



LOI N° 99-5 DU 6 JANVIER 1999 (JO du 7 Janvier)
Arrêté du 27 Avril 1999 (JO du 30 Avril)

Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les deux catégories suivantes, est tenu d'en faire la déclaration à la mairie :

CHIENS DE 1^{ERE} CATEGORIE = CHIENS D'ATTAQUE

- ⇒ Staffordshire terrier (pit-bull)*
- ⇒ Américan Staffordshire terrier (pit-bull)*
- ⇒ Mastiff ou boerbulls*
- ⇒ Tosa*

* S'ils ne sont pas inscrits au L.O.F. (livre des Origines Français)

CHIENS DE 2^{EME} CATEGORIE = CHIENS DE DEFENSE OU DE GARDE

- ⇒ Staffordshire terrier *
- ⇒ Américan Staffordshire terrier *
- ⇒ Tosa *
- ⇒ Rottweiler (inscrit ou non au L.O.F.)

* S'ils sont inscrits au L.O.F. (livre des Origines Français)

Pour répondre à cette obligation légale, vous devez vous présenter à la mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat

Munissez-vous des pièces suivantes :

- ⇒ Carte d'identification ou de tatouage du chien.
- ⇒ Certificat de naissance du chien inscrit au L.O.F. (Livre des Origines Français), éventuellement.
- ⇒ Carte de vaccination antirabique en cours de validité.
- ⇒ L'attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés au tiers par votre chien.
- ⇒ A partir de Janvier de l'an 2000, certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de 1^{ère} catégorie.